

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025 /

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	31
Absents :	24
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	9
Suffrages exprimés :	46
- dont POUR :	46
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
Mme AUDIBERT Danielle	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. BOREL Félix	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. CARLIER Roland	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-201

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT - EMPLOI – Don de matériel informatique réformé auprès du centre social la Bastide

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, notamment son article 16 ;
- Vu le décret du 12 avril 2023 relatif aux modalités de réemploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés par l'Etat et les collectivités territoriales ;
- Vu le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par délibération du conseil communautaire n° 2022-144 en date du 27 octobre 2022 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025.

LMV s'est engagée, au travers de sa stratégie numérique responsable, à stimuler les filières de réemploi du matériel informatique usagé. Cet engagement s'inscrit également dans l'orientation n°3 de la feuille de route Numérique Ensemble co-portée par l'Etat et le Département et intitulée "Structuration d'une filière de collecte / reconditionnement / recyclage / distribution de matériel".

L'accès effectif aux services publics numériques suppose de disposer d'un équipement informatique suffisamment performant pour réaliser des démarches désormais largement dématérialisées.

À la croisée de plusieurs politiques publiques (inclusion numérique, développement économique et insertion professionnelle), le réemploi de matériel informatique constitue l'une des solutions pour lutter contre la fracture numérique et limiter les impacts environnementaux du numérique.

Le centre social la Bastide, soutenu par la Fondation Orange et la Préfecture de Vaucluse, porte le projet « MainTenir » qui vise à reconditionner du matériel informatique puis à le mettre à disposition de familles en difficulté ou de structures de proximité.

Au premier trimestre 2026, le centre social proposera une formation courte à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans des quartiers prioritaires de Cavaillon. Sur un format de 39 heures, ce projet associera l'apprentissage de la maintenance informatique, la valorisation de compétences transversales et une action collective de solidarité numérique.

Le décret du 12 avril 2023, relatif aux modalités de réemploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés par l'Etat et les collectivités territoriales, offre la possibilité d'effectuer des dons à des associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Ce projet s'intègre pleinement dans les objectifs du PCAET relatifs au développement d'une économie locale et circulaire.

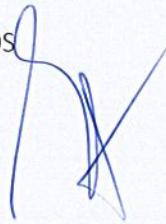
Aussi, afin de soutenir le déploiement de ce projet, l'Agglomération LMV fera don de ses équipements informatiques obsolètes auprès du centre social la Bastide. Une convention de don du matériel informatique réformé sera établie entre la collectivité et le centre social.

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

Le Conseil Communautaire,
Oui le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le don de matériel réformé auprès du centre social la Bastide ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 5 décembre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET



